

Ain

Tribunal : le livreur de colis trop pressé avait tué un piéton à Massieux

Le 4 avril 2022, sur le parking du supermarché Auchan, à Massieux, un livreur de colis avait reculé sa camionnette et percuté un homme de 75 ans avant de lui rouler dessus. Le conducteur imprudent avait reculé très rapidement, sans visibilité. Il a été condamné pour homicide involontaire.

Frédéric Boudouresque – 23 janv. 2025 à 06:00 | mis à jour le 23 janv. 2025 à 07:45 – Temps de lecture : 3 min



Malgré les tentatives de réanimation, le septuagénaire était décédé. Photo d'illustration Catherine Aulaz

Sur les images de vidéosurveillance, visionnées par les gendarmes, on voit le conducteur d'une camionnette sortir en courant pour déposer des colis puis revenir toujours en courant. Avant de reculer tout aussi prestement sa camionnette, sans visibilité, alors même qu'il se trouvait sur un parking de supermarché où passent forcément des piétons.

« J'y ai été un peu fort sur la marche arrière »

Le drame était prévisible et il s'était malheureusement produit ce 4 avril 2022 en milieu de matinée. Un homme de 75 ans [avait été percuté](#) et la camionnette lui avait même roulé dessus. Malgré les tentatives de réanimation des pompiers, il n'avait pas survécu.

Jugé pour « homicide involontaire », le 21 janvier, devant le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse, le jeune homme de 22 ans raconte d'emblée à ses juges qu'il avait ce jour-là « la pression » car il devait, en plus des livraisons, former un collègue qui était passager du véhicule.

Newsletter. L'essentiel de la semaine

Chaque samedi
inscrivez-vous
à "L'essentiel de
la semaine", et
trouvez notre
élection des
articles qu'il ne
fallait pas rater
des sept
derniers jours.

S'INSCRIRE

Peut
cont
des
publ
Vous
pouv
vous
désir
à tou
mon
depu
votre
espa
clien

Ce qu'a démenti son employeur, la tournée étant justement classée en mode « standard » et non pas « expert », en raison de la présence d'un collègue en formation.

« On a un laps de temps précis pour livrer »

Il jure aussi qu'il avait regardé dans le rétroviseur avant de reculer. Mais une reconstitution opérée par les gendarmes avait montré qu'il aurait alors vu le malheureux septuagénaire. « La victime était peut-être arrêtée derrière le camion », conteste le prévenu. Avant d'admettre : « En revoyant les images, je me suis rendu compte que j'y avais été un peu fort sur la marche arrière. »

Pourquoi n'avoir pas reculé prudemment ou demandé à son collègue de descendre et de le guider pour reculer ? « On a un laps de temps précis pour livrer, sinon on n'est pas payé. Et là, j'avais pris du retard », ajoute le livreur.

Avant d'assurer qu'il pense tous les jours à l'accident et qu'il en souffre. Et qu'il ne conduit plus. Mais pas en raison de sa peur de reprendre le volant après avoir tué un homme : « J'ai eu un ou deux délits routiers après, et je n'ai plus le droit de conduire. » Son casier mentionne aussi un séjour en prison en 2023 et 2024 pour vol aggravé.

« Après l'accident, je suis tombé dans quelques addictions car, mentalement, je n'allais pas bien », se justifie encore le jeune homme.

« Une manœuvre aberrante, avec une visibilité quasi nulle »

« Il est choquant de voir cette manœuvre aberrante au volant, avec une visibilité quasi nulle, et donc un devoir de prudence multiplié par dix », estime Me Hervé Guyenard, l'avocat de la veuve de la victime.

La représentante du parquet requiert alors trois ans de prison avec sursis probatoire.

« Pour lui, il y a un avant et un après accident », plaide Me Marine Regnier-Cymberkewitch, l'avocate du prévenu, estimant que le quantum de la peine est « inadapté à sa personnalité ». Le tribunal ramène finalement la peine à dix-huit mois de prison avec sursis.

[Faits-divers - Justice](#)[Accident](#)

